

29.—Bétail sur pied vendu aux parcs à bestiaux, aux conserveries et directement à l'exportation, par province, 1960 (fin)

Bestiaux	Mari- times	Québec	Ontario	Mani- toba	Saskat- chewan	Alberta	Colom- bie-Bri- tannique	Total
Veaux	17,377	300,299	225,268	86,805	134,763	167,996	10,009	942,517
Aux parcs à bestiaux.....	5,017	97,548	98,494	52,601	94,399	88,164	2,552	436,775
Aux conserveries.....	11,937	199,229	112,660	33,751	12,166	53,510	4,900	428,153
A l'exportation.....	423	3,522	16,114	324	5,335	1,591	489	27,798
Centres ruraux d'autres provinces ¹	—	—	—	129	22,863	24,731	2,068	49,791
Porcs	169,062	1,165,447	2,516,080	506,301	604,247	1,767,327	41,184	6,769,648
Aux parcs à bestiaux.....	8	80,574	250,588	88,404	75,320	180,297	320	675,511
Aux conserveries.....	168,513	1,084,870	2,263,302	417,891	528,863	1,584,398	40,848	6,088,685
A l'exportation.....	541	3	2,190	6	64	2,632	16	5,452
Moutons et agneaux	41,767	102,401	144,146	36,526	54,186	168,051	27,060	574,137
Aux parcs à bestiaux.....	3,692	14,865	64,222	12,146	21,912	45,425	1,604	163,866
Aux conserveries.....	37,943	87,504	79,429	24,211	18,595	115,505	25,165	388,352
A l'exportation.....	80	9	495	—	569	682	263	2,098
Centres ruraux d'autres provinces ¹	52	23	—	169	13,110	6,439	28	19,821
Total, mouvement inté- rieur²								
Bovins.....	375	2,638	127,676	21,822	56,514	137,691	553	347,269
Veaux.....	50	525	98,144	3,761	13,889	45,738	429	162,536
Moutons et agneaux.....	—	84	25,225	3,151	1,691	8,449	551	39,151

¹ Animaux passant par des parcs à destination de centres ruraux situés hors de la province d'origine. ² Des parcs et conserveries aux fermes, en transit direct des centres ruraux d'une province à ceux d'une autre province.

Section 3.—Entreposage ordinaire et frigorifique*

L'entreposage occupe une place importante parmi les moyens grâce auxquels les facteurs «lieu», «temps» et «possession» ajoutent une valeur aux produits de l'industrie. Son importance s'est accentuée depuis l'adoption de l'entreposage frigorifique pour la conservation des denrées périssables.

Le grand problème que pose la préparation d'une statistique sur l'entreposage naît de la difficulté de déterminer nettement ce qu'il faut considérer comme stocks en entrepôt. La vie commerciale est devenue une chose compliquée, surtout depuis que les magasins à rayons et les magasins en série sont devenus des éléments bien particuliers du commerce de détail, et il arrive souvent que l'entreposage s'effectue en rapport étroit avec le commerce. Cependant, si l'on s'en tient à la stricte définition économique d'entreposage, le terme ne doit s'appliquer qu'aux éléments qui ajoutent la valeur du facteur «temps» à celle du facteur «forme», produit des industries de l'extraction et de la fabrication. Comme les entrepôts intimement rattachés au commerce de détail sont le plus souvent de commodos endroits d'emmagasinage temporaire des marchandises transportées du manufacturier ou du grossiste au consommateur, ils ne sont pas, au sens économique strict, des services qui ajoutent la valeur du facteur «temps» aux denrées possédant déjà la valeur du facteur «forme». Puisqu'il faut tirer une ligne de démarcation bien nette et qu'il n'existe pas de statistique distincte de cette branche de l'entreposage, il a été jugé opportun de restreindre la définition de l'entreposage au sens qu'il revêt ici.

La statistique de l'entreposage est groupée dans la présente section. La sous-section 1 porte sur les entrepôts à grains autorisés. La sous-section 2 vise les entrepôts frigorifiques sans lesquels les aliments périssables, comme viandes, produits laitiers, poisson et fruits ne pourraient être échangés ou distribués sur une vaste échelle; elle contient aussi des données sur les stocks de vivres en main. La sous-section 3 porte sur l'entreposage du pétrole et de ses dérivés, et la sous-section 4 sur les entrepôts publics et douaniers. Les entrepôts affectés spécialement aux tabacs et aux boissons

* La matière de la présente section provient de diverses divisions des ministères de l'Agriculture, des Pêcheries, des Mines et Relevés techniques, du Revenu national ainsi que du Bureau fédéral de la statistique.